



Référentiel de données nationales sur les incidents

Informations de sécurité

Données pour le Nouveau-Brunswick

provenant des pharmacies communautaires

Période de référence :
du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024

945 rapports reçus

Types d'incidents (incluant les événements évités de justesse) (Les cinq principaux)*

Mauvaise dose/fréquence	214
Mauvaise quantité	117
Mauvais médicament	109
Mauvais dosage/concentration	109
Mauvais patient	93

*Le type d'erreur « autre » a été déclaré dans 116 incidents

Niveaux de préjudice

Aucune erreur (p. ex. quasi-incident)	271
Aucun préjudice	609
Préjudice léger	60
Préjudice modéré	5
Préjudice grave	0
Décès	0

Apprentissage à l'échelle nationale

Les pharmacies communautaires du Nouveau-Brunswick prennent part aux initiatives d'apprentissage en ce qui a trait à la sécurité en rapportant des incidents liés aux médicaments qui permettent de tirer des leçons et de mettre en place des mesures de protection afin de prévenir les préjudices aux patients.

Au Nouveau-Brunswick, le type d'erreur « mauvais patient » a été signalé dans environ 10 % des incidents. Ces incidents comportaient des médicaments de niveau d'alerte élevé, tels que des opioïdes et des insulines.



Ces erreurs peuvent être évitées. Les conseils suivants peuvent améliorer la sécurité des patients :

CONSEIL DE SÉCURITÉ : Vérifier régulièrement les espaces de travail où les médicaments sont préparés pour s'assurer qu'ils respectent les normes, qu'ils sont structurés et ordonnés et qu'ils ne sont pas encombrés.

CONSEIL DE SÉCURITÉ : Demander un deuxième identifiant unique aux patients (p. ex. leur date de naissance ou leur adresse) lors de la réception et de la récupération d'une ordonnance, même pour les personnes qui sont bien connues de l'équipe de la pharmacie.

CONSEIL DE SÉCURITÉ : Au moment de récupérer les médicaments, ouvrir le sac contenant les ordonnances et examiner les médicaments avec le patient, en s'assurant que l'étiquette de chaque ordonnance porte bien le nom du patient concerné.



L'analyse des données de l'ISMP Canada repose en grande partie sur l'examen des descriptions d'incidents. Nous tenons à remercier les déclarants pour les efforts qu'ils déploient afin de fournir des renseignements qui permettent de définir les enjeux émergents et de favoriser les occasions d'apprentissage partagé.

Vous trouverez d'autres recommandations de sécurité dans les Bulletins de sécurité de l'ISMP Canada :

<https://ismpcanada.ca/fr/safety-bulletins/>

APPRENDRE ✓ **PARTAGER** ✓ **AGIR** ✓

Plus de 13 000 déclarations d'incidents médicamenteux ont été soumises au Référentiel de données nationales sur les incidents pour les pharmacies communautaires (RDNI) du Nouveau-Brunswick depuis 2015.

Financement assuré par Santé Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.

© 2024 ISMP Canada



New Brunswick College of Pharmacists
Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

National Incident
Data Repository



Référentiel de données
nationales sur les incidents

CMIRPS
Canadian Medication Incident
Reporting and Prevention System

SCDPIM
Système canadien de déclaration et de
prévention des incidents médicamenteux